

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Le warrant-hôtelier

Les ménages, même très modestes, inscrivent chaque année, dans leur budget des dépenses, une somme variable pour des excursions ou un séjour à « la campagne ». Il est plus que banal d'écrire que le goût des voyages devient de plus en plus vif. Les Parisiens surtout, fatigués par de longs mois d'efforts, par l'existence fiévreuse de la capitale, par le surmenage résultant d'un travail accompli souvent dans de mauvaises conditions, sont heureux de détendre leurs nerfs à la mer, à la montagne, ou plus simplement dans un endroit tranquille où leur repos n'est point troublé.

La vanité a peut-être parfois, sa part dans ces exodes ; mais la santé y trouve également son compte. A une condition cependant : c'est que l'hôtel, l'habitation temporaire à la campagne se modernise et procure aux voyageurs l'illusion du « home familial » avec naturellement plus de calme et plus d'oxygène.

C'est pour encourager cette transformation indispensable pour donner à nos hôteliers les moyens d'assurer à leur clientèle à la fois le repos et le confort — nous ne parlons pas ici des vastes établissements, des palaces érigés à coup de millions et destinés à une clientèle très réduite — qu'a été votée la loi sur le « warrant hôtelier ». Notre pays offre aux touristes des sites incomparables, un climat merveilleux. Les étrangers qui le parcourent, qui y séjournent laissent chaque année près d'un milliard en France, et cette somme déjà formidable serait considérablement accrue si l'aménagement de nos hôtels étaient mieux compris. Mais, en dépit de leur bonne volonté et de leur intelligence, nos commerçants sont souvent arrêtés par ce que Panurge appelait « faute d'argent ». L'hôtelier qui s'est rendu acquéreur d'un fonds engage la plupart du temps, dans cette opération, la majeure partie du petit capital dont il dispose : il ne lui reste qu'une faible somme pour la mise en marche de son établissement. Il a un bail à longue échéance, une promesse de renouvellement ; il ne demande qu'à moderniser son hôtel, qu'à lui adjoindre un garage, qu'à installer le chauffage central, les salles de bains, l'ascenseur de rigueur. L'argent lui manque ; et par une trop sage prévoyance, le privilège du propriétaire de l'immeuble portait sur tous les meubles occupant le local loué. Interdiction absolue de nantir un emprunt par tout ou partie du mobilier : l'article 2.102 du Code civil le défendait en termes formels. La sévérité de la règle a paru intolérable ; le gage dépassait de beaucoup l'importance de la dette possible qu'il garantissait. Aussi a-t-on institué le warrant-hôtelier. La disposition doit prévenir le propriétaire de l'emprunt qu'il va contracter ; et aucune opposition ne peut être faite si l'emprunteur a payé le loyer en cours « et six mois à échoir à partir de l'expiration du terme courant ». Il peut « emprunter sur le mobilier commercial, le matériel ou l'outillage servant à son exploitation tout en conservant la garde dans les locaux de l'hôtel ». Ce sont les dispositions essentielles de la loi ; les autres visent les différentes modalités de l'opération et prévoient les

peines auxquelles s'exposerait l'hôtelier s'il détournait les objets warrantés.

Si la loi atteint son but elle permettra à nos hôteliers de lutter à armes égales contre leurs concurrents suisses ou allemands ; elle favorisera le placement des capitaux français dans des entreprises dont ils s'éloignent trop souvent. Elle hâtera des modifications dans l'aménagement de nos hôtels trop longtemps différées. Enfin, — et ce ne sera pas là son moindre résultat — elle augmentera peut-être le nombre des voyageurs disposés à admirer les beautés de la nature mais qui ne consentent à se déplacer que s'ils sont assurés de trouver à des conditions acceptables un gîte confortable.

Adrien DARIAC,
Député de l'Orne.

Le fer à cheval

Un journal du Maroc raconte l'amusante histoire que voici :

Un brave boutiquier du quartier de la Casbah accrochait, ces jours-ci, au-dessus de la porte de sa boutique, un fer à cheval qu'il avait trouvé. Sa femme se moqua de sa superstition.

— Oullah ! femme, dit gravement le boutiquier, tu as tort de rire. Ça porte bonheur. Tu verras. Et la femme de rire toujours.

La mère de la femme, entrant dans la boutique, trouva l'occasion excellente pour tourmenter son gendre.

Le brave homme ne répond rien, par respect. Son silence exaspère la vieille femme, qui, après l'avoir accablé d'injures, s'en va en claquant la porte de toute sa force.

Et alors, le fer à cheval, mal fixé, se détache, tombe sur le crâne de la belle-mère et la tue.

Et le bon gendre, se tournant vers sa compagne :
— Tu vois, femme, j'avais bien dit que cela portait bonheur !

Discours solennel

Un brave député de la banlieue de Paris, devait présider, le 14 juillet, la distribution des prix des écoles de sa commune.

La cérémonie était annoncée pour neuf heures du matin. A l'heure dite, le député était dans la salle, où se trouvaient déjà réunis les élèves et leurs parents. Il ne manquait que les instituteurs, les pompiers du pays et la musique de l'orphéon dont le concours avait été promis à la fête.

A 9 h. 1/4, point d'instituteurs, point de pompiers, point de musique.

Le public commençait à s'impatienter. Les élèves frotaient le parquet avec leurs pieds. Les parents fredonnaient l'Internationale. Le député fronçait les sourcils.

A 9 h. 1/2, même situation. Alors, le député n'y tient plus, se lève et dit sa voix la plus sonore, il prononce ce discours :

— Mesdames, Messieurs, mes chers enfants, on se f..... de vous, on se f..... de moi. Dans ces conditions, je f..... le camp !
Et il fit comme il avait dit.

Publicité

A Paris, rue de Charenton, l'enseigne d'un honorable commerçant :

A Poignon de ma tante

A la devanture d'un magasin de la rue de Castiglione :

On demande bonnes manières
La direction prend l'engagement de ne pas les débaucher pendant l'été

Rue Saint Honoré, à la devanture d'une « cuisine bourgeoise à emporter » :

Fournisseur du cabinet
du Sous-Secrétaire d'Etat des
Beaux-Arts

Tous les députés et quelques-uns des sénateurs les plus âgés ont reçu un joli bristol ainsi libellé :

JULIETTE

Five o'clock de 2 h. à minuit.

L'adresse est dans le coin et séparée par un pointillé soigneusement perforé, de façon que les parlementaires mariés puissent facilement la détacher et la conserver discrètement dans leur gousset.

Des leçons de violon au poste...

Rue Mouffetard, chez un boucher :

Pour les leçons de violon
S'adresser à M. B..., gardien
de la paix au poste
de la rue Vauquelin, n° 1

A la devanture d'un restaurateur de la rue des Carmes :

TENU PAR LOUIS R...,
ancien secrétaire aide du second
cuisinier de S. M. R. et L.
le roi d'Angleterre

INFORMATIONS

Au Maroc

Le Général Lyautey en tournée d'inspection

Le général Lyautey, parti de Rabat, est arrivé à Casablanca avec Mme Lyautey. Le général se rendra à Marrakech, où il restera en inspection pendant une quinzaine de jours.

M. Tirard, qui revient de France, le rejoindra.

Deux Espagnols tués par des voleurs de chevaux

Des malfaiteurs indigènes qui voulaient voler des chevaux dans une propriété des environs de Tanger ont tué deux Espagnols qui gardaient l'écurie. Ils ont amené quatre bêtes et rejoint, erroit-on, les Harkas.

Les Vacances de M. Poincaré

Le programme du voyage de M. Poincaré à Bar-le-Duc est arrêté définitivement.

Le président de la République arrivera à la gare le 17 août, à dix heures et demie, accompagné de M. Barthou, président du conseil. M. Poincaré passera en revue les sociétés locales. Il présidera un banquet, visitera l'hôpital et quittera Bar-le-Duc pour sa résidence de Sampigny à quatre heures trente de l'après-midi.

A l'occasion de la visite du président de la République, aura également lieu un festival de musique.

Les élections cantonales

Les élections cantonales du 3 août ne semblent pas avoir sensiblement modifié la situation des partis. Il est certain toutefois qu'elles ont été dans leur ensemble plutôt défavorables aux partis de réaction. Il y avait 1.443 sièges de la série sortante à pourvoir. Plus 8 sièges de la série non sortante, vacants par suite de décès ou de démissions.

Il y a 114 ballottages qui portent sur 52 départements.

Ces 1.319 sièges se répartissent de la façon suivante : conservateurs et progressistes, 318 ; républicains de gauche, 317 ; radicaux et radicaux-socialistes et républicains socialistes, 643 ; socialistes unifiés, 41.

On voit que même en agglutinant les républicains dits de gauches aux conservateurs et aux progressistes, la balance penche

rait encore assez fortement du côté du bloc radical et socialiste. Les conservateurs et progressistes perdent 56 sièges ; les groupes de gauche en gagnent 49 et les socialistes unifiés, 7.

Réorganisation du Mérite agricole

M. Clémentel, ministre de l'agriculture, donnant ainsi satisfaction à la motion votée à l'unanimité par le Sénat le 16 mai, vient de faire signer un décret réorganisant l'ordre du Mérite agricole.

Ce décret fixe le contingent annuel affecté tant aux promotions du 1^{er} Janvier et du 14 Juillet, qu'aux cérémonies diverses qui ont lieu dans le cours de l'année. Ce contingent se trouvera notablement inférieur à ce qu'il a été jusqu'à ce jour. Il représentera environ les deux cinquièmes des distinctions accordées l'an dernier.

Les deux promotions du 1^{er} janvier et du 14 juillet comprendront chacune pour la métropole 3.000 rubans de chevalier, 300 rosettes d'officier, 30 cravates de commandeurs. Pour l'Algérie et les colonies, 200 rubans, 20 rosettes et 2 cravates. Il n'y aura plus de repechage ; il pourra y avoir des promotions exceptionnelles, mais seulement à l'occasion des fêtes et des cérémonies. Le contingent de ces promotions sera imputé sur le contingent total.

Les conditions requises sont : trente ans d'âge et dix ans de services réellement rendus à l'agriculture, soit dans la pratique agricole, soit dans l'enseignement ou la vulgarisation.

Il est institué un conseil supérieur du Mérite agricole, qui sera chargé de veiller à la stricte observation des règles de l'ordre.

La délégation militaire en Russie

La délégation militaire française est arrivée à Krasnoï-Selo ; elle a été saluée à la gare par l'adjoint et le commandant des troupes de garde. Les honneurs militaires ont été rendus par une compagnie des gardes Preobrajensky.

Le général Joffre a salué la compagnie en langue russe. Les soldats ont répondu par des hurrahs enthousiastes. La délégation est partie de la gare dans des automobiles fournies par la cour impériale.

Le général Joffre a échangé des visites avec le grand-duc Nicolas.

Le grand-duc et la grande-duchesse ont offert à la délégation un déjeuner au pavillon impérial.

Parmi les convives, on remarquait les commandants de corps et les représentants des états-majors.

La délégation est arrivée à Saint-Petersbourg. Elle a rendu visite au ministre de la guerre, au chef d'état-major général de l'armée.

Ce soir, l'ambassadeur de France offre un dîner de cinquante couverts. Les ministres de la guerre et des affaires étrangères, ainsi que les chefs d'état-major sont au nombre des convives.

La réhabilitation des faillis

On sait que la réhabilitation de droit est accordée aux faillis, par la seule expiration du délai de dix années à partir de la déclaration de faillite.

La chambre civile de la Cour de cassation, vient de juger que la réhabilitation de droit ne fait pas obstacle à ce qu'un failli qui a désintéressé complètement ses créanciers, puisse obtenir la réhabilitation judiciaire qui a l'avantage sur la première de lui rendre le crédit commercial et la considération qu'il a perdue.

Contre le Choléra

M. Roux, directeur de l'Institut Pasteur, a résumé devant l'Académie des sciences les recherches de MM. Pödevin et Vial, qui ont réussi à donner à des singes inférieurs le choléra expérimental en leur faisant ingérer des vibrions cholériques.

Ce premier point est déjà considérable, car sur ces singes atteints du choléra expérimental, on va pouvoir étudier de près la redoutable maladie.

Mais un résultat décisif a déjà été atteint : quelques-uns des singes malades ayant guéri, MM. Pödevin et Vial ont voulu voir si cette première atteinte de la maladie conférait l'immunité au sujet. Ils leur ont fait ingérer une très forte dose de vibrions cholériques, et les animaux ont résisté.

Bien plus, injecté à d'autres singes, le sérum des sujets ainsi immunisés a conféré aux singes ensuite infectés une immunité qui jusqu'ici ne prolonge : ces expériences sont d'ailleurs continuées et suivies avec un très grand soin.

EN INDO-CHINE

Deux officiers noyés

Un cablogramme du gouverneur général de l'Indo-Chine, fait connaître au ministre des colonies que les lieutenants Ayme et Montaigne, faisant partie d'une mission géographique, dans le Laos, opérant dans la région Moïs, se sont noyés le 28 juillet, en traversant le cours d'eau qui passe à Samphy.

M. Sarraut informe le ministre que les corps n'ont pas été retrouvés.

Au Venezuela

Proclamation de l'ex-président Castro

Suivant un télégramme de Caracas, l'ancien président Castro a lancé le 27 juillet, la proclamation suivante :

« La guerre est devenue inévitable. Je me déclare en guerre contre Gomez, dont la trahison et l'usurpation de pouvoir depuis 1908, a dégénéré en véritable catastrophe, et m'oblige à sortir de la vie privée.

» Son crime étend sur toute la République ses ailes horribles. Le paresseux et féroce Gomez porte au front les marques indélébiles de la trahison. Sa face de brute et son sourire perfide encourageant le petit nombre de ses partisans à achever la ruine de la patrie.

» L'héroïque Venezuela m'accablait de nouveau et m'appelle, pour que je fasse prévaloir ses droits. Je suis esclave de l'honneur et du devoir et j'accepte l'honneur. Mon programme pour les affaires intérieures est de sauver mon pays de l'anarchie qui le menace. Ma politique étrangère consistera à m'associer à la civilisation et au progrès, mais sur des bases d'équité et de justice. Que tout le monde au Venezuela prenne les armes pour m'aider à sauver la patrie. »

Gomez se prépare au combat

Les fonctionnaires de Coro auraient été surpris par les partisans de Castro et jetés en prison ou massacrés.

Gomez prépare une puissante armée dans le but d'écraser Castro au premier choc.

Le Confit Balkanique

La réponse des Bulgares

A la séance de la conférence, les délégués Bulgares ont formulé les revendications suivantes, en réponse à celles des Serbes et des Grecs :

1. La nouvelle frontière commence à l'ancienne frontière serbo-bulgare, se dirige ensuite vers le sud, en passant entre Koumanovo et Egri-Palanka puis, traversant le Vardar entre Veles et Istip, gagne Morichovo, près de Monastir. De là, en passant par Moglen, Gueygheli et Kutus, elle traverse la Strouma et passe à Sérès pour aboutir au golfe d'Orfano.

Ce tracé laisserait en territoire bulgare : Egr, Ipalanka, Kratovo, Kotchana, Istip, Radovitch, Stroumitsa, Doiran, Sérès, Demir, Hidar et Cavalla.

Les Grecs, dans les pourparlers avec les Bulgares, ont reculé la frontière de Makri jusqu'au golfe de Lagos.

2. Etant donné que la décision relative aux îles de la mer Egée est confiée à la conférence des ambassadeurs à Londres, la Bulgarie ne peut accepter aucun engagement de ce côté.

3. La Bulgarie ne peut pas reconnaître la légitimité de la demande des alliés concernant l'indemnité à accorder aux habitants.

4. La Bulgarie consent à ce que les questions litigieuses, concernant l'ancienne frontière serbo-bulgare, soient soumises à l'examen d'une Commission internationale, qui sera nommée par les puissances.

5. La Bulgarie admet le principe d'après lequel les belligérants s'engagent réciproquement à accorder à toutes les nationalités habitant leur territoire une entière liberté en matière scolaire et religieuse.

La Porte et les puissances

Le gouvernement allemand a donné l'ordre à son ambassadeur à Constantinople, d'inviter la Porte à respecter le traité de Londres.

On dit que d'autres puissances ont pris une décision analogue.

Il se confirme que les ambassadeurs ont décidé de faire une démarche individuelle, mais en termes identiques, auprès de la Porte, dans le but de montrer que l'Europe est absolument d'accord sur l'évacuation d'Andrinople par les troupes ottomanes. La Russie attendrait, pour agir, le résultat de la conférence de Bucarest.

Petites Nouvelles

Le paquebot allemand « Prinz-Sigismund », venant de l'Amérique du Sud a été l'objet d'une agression peu commune. Soixante grosses baleines, en rang serré, semblable à une formidable muraille mouvante, ont attaqué le bâtiment. Le pilote, pour éviter un choc qui aurait inévitablement fait couler le bâtiment, fit renverser la vapeur. Grâce à cette manœuvre, le « Prinz-Sigismund » fut sauvé.

— Un ballon allemand a atterri à Rup-en-Woëvre, près de Verdun. L'aérostat, qui était monté par trois civils, est reparti immédiatement sans incident.

— L'ex-capitaine d'artillerie Meynier qui fut condamné en octobre 1911 à dix ans de réclusion pour avoir assassiné la baronne d'Ambricourt, sa fiancée, vient d'être remis en liberté.

— M. Léon Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, vient de ratifier l'achat proposé par le conseil des musées nationaux du triptyque de Roger Van der Weyden, provenant de la collection du feu duc de Westminster. Ce chef-d'œuvre a été acquis au prix de 800.000 francs.

— La cour d'assises de Chambéry a condamné à vingt ans de travaux forcés un jeune garçon de dix-sept ans, Louis Michel, qui avait commis un crime atroce. Le 5 mars dernier, il blessa d'un coup de fusil à la nuque une petite bergère de seize ans, Léontine Frère, qu'il tenta de violer pendant l'évanouissement provoqué par le coup de feu ; mais comme elle remuait, il la tua à coups d'un énorme caillou, écrasant complètement sa tête.

— L'enquête relative au degré d'instruction de la classe 1912 constate une légère amélioration : la proportion d'illettrés est descendue de 2,79 0/0 à 2,65.

CHRONIQUE LOCALE

Les élections cantonales

Le parti républicain a le droit de se réjouir de la consultation électorale de dimanche : tous ses candidats ont été réélus ou élus presque sans effort. Dans la plupart des cantons, la réaction n'avait pas opposé de candidat et elle s'est abstenue en grande majorité de prendre part à une lutte qu'elle savait d'avance néfaste pour elle.

On nous permettra d'abord de saluer l'élection triomphale de M. le docteur Darquier, maire de Cahors, qui, dans le canton de Montcuq, obtient les voix de plus des deux tiers des électeurs inscrits.

Ce résultat, pour aussi attendu qu'il fut, méritait d'être signalé comme étant une preuve de la sympathie des républicains de Montcuq envers le maire de Cahors.

M. de Monzie retrouve autour de lui, à Castelnaud, ses amis qui lui ont confirmé, une fois de plus, la confiance qu'ils ont mise en son talent, en son dévouement. Si les luttes de jadis furent dures, la situation, aujourd'hui, est bien acquise.

A Limogne, M. Couderc, à Lauzès, M. Peyrichou, n'ayant pas démerité, recueillent le bénéfice d'un passé fait de loyauté, de fermeté dans leurs sentiments républicains.

Comme nous l'annoncions dernièrement, M. Rey reprend sa place au conseil Général.

Il n'en est pas de même pour M. Pendaries, conseiller sortant du canton de Luzech. Dans ce canton, la lutte fut des plus vives. M. Pendaries a bien fait tous ses efforts pour conserver son siège, mais il avait à faire à un rude jouteur avec M. Faurie.

Les déclarations nettes, l'éloquence du jeune et brillant avocat ont soulevé parmi les électeurs un réel enthousiasme. Avec une importante majorité, M. Faurie est envoyé au conseil Général du Lot.

Nous saluons avec plaisir cette élection dont le résultat ne faisait pas de doute.

C'est avec joie que nous avons appris le beau succès de M. Boyer qui, à Bretenoux, est depuis de nombreuses années, le point de mire des cléricaux qui lui ont voué une haine féroce.

Mais ils ont beau faire et beau hurler, rien ne peut ébranler ce vieux lutteur ; la réaction a tenté tous les efforts, a accumulé toutes les finasseries électorales, et en la personne de M. Ayroles, une fois de plus elle a succombé.

Et cependant que n'a-t-elle pas fait pour tomber M. Boyer dont le dévouement à la cause démocratique est si connu, si apprécié.

Par contre, le parti républicain un moment vaincu vient de se ressaisir dans le canton de Lacapelle-Marival, où M. le docteur Cadiergues comprenant combien le renouvellement de son mandat était problématique a préféré se retirer plutôt que d'être battu. Ce faisant, il a agi en sage et c'est notre ami M. Laparra qui entre au conseil général où son père siègea durant de longues années.

MM. Murat, à St-Céré, Larnaudie à Cahors ont reçu de leurs électeurs la marque d'estime et de confiance qu'ils n'ont cessée de mériter. Leur rôle au conseil général a toujours été très actif et les intérêts de ces cantons n'ont jamais été confiés à défenseurs plus dévoués.

Dans le canton de St-Germain, il y avait lutte, paraît-il. Ces jours derniers, on annonça qu'un concurrent allait disputer le siège du conseil général au si sympathique M. Cocula.

Mais les républicains ne crurent jamais à la défaite du président de l'Assemblée départementale. Et ils avaient bien raison.

M. Cocula est réélu à une très forte majorité, comme cela devait être.

Avec tous les républicains nous saluons le vieux démocrate Cocula de sa belle victoire.

Labastide-Murat reste fidèle à son passé bonapartiste ; il renouvelle son mandat à M. Alayrac, qui est réélu sans concurrent.

MM. Laverdet à Martel, Fontanilles à Gourdon qui également n'ont pas d'adversaires, reviennent au conseil général envoyés par les républicains de ces cantons d'où la réaction semble éloignée pour bien longtemps.

Regrettons le ballottage de Payrac où M. Margis conseiller sortant n'arrive que 2^e distant par plus de 160 voix par M. le docteur Constant. Mais le parti républicain ne sortira pas diminué de la lutte, puisqu'aussi bien M. le docteur Constant dont nous prévoyions le succès dans notre dernier numéro, est un excellent républicain.

Ainsi le résultat de dimanche au conseil général a été très bon pour

le parti républicain qui gagne 1 siège, celui de Lacapelle-Marival ; nous pouvons même dire 2 puisque M. Fabre siègeait dans les rangs de l'opposition.

Les élections au conseil d'arrondissement ont donné aucun changement, si ce n'est à Cahors (canton sud) où M. le docteur Mendailles remplace M. Mazières élu conseiller général.

Bien que posée tardivement samedi matin, la candidature de M. Mendailles a recueilli une bonne majorité qui eût été considérable si elle avait été posée quelques jours plus tôt.

A M. le docteur Gélis, les électeurs républicains du canton nord de Cahors ont tenu, pour la troisième fois, à témoigner leur sympathie.

MM. Filhol, à Cazals ; Péné, à Puy-Evêque ; Bénéch, à Saint-Géry, obtiennent un grand nombre de suffrages, ce qui prouve combien les populations de ces cantons sont attachées à leurs élus nettement républicains.

A Figeac (est), Figeac (ouest) les deux candidats radicaux, MM. Bringué et Merle, sont élus sans concurrent, de même que MM. Roussille à Latronquière et Besombes à Livernon, reçoivent des républicains la confiance à laquelle ils ont droit.

Egalement, nous enregistrons avec plaisir les succès de MM. Delbouis à Salviac, Claret à Souillac et Faurie à Vayrac, trois sincères républicains.

Deux cantons ont renvoyé au conseil d'arrondissement leurs conseillers réactionnaires : M. Delor, à Gramat, et Fournié, à Lalbenque.

Ils ont été réélus sans concurrent ; du reste, dans les quatorze cantons où avaient lieu le renouvellement des conseils d'arrondissement, il n'y a pas eu la moindre lutte : il n'y a eu qu'un seul candidat.

Il n'y a aucun changement dans les conseils d'arrondissement du Lot : deux élus nouveaux, radicaux, remplaçant deux radicaux, MM. Mendailles, à Cahors (sud) et Merle, à Figeac (ouest).

Ainsi, les résultats sont bien ceux que nous avions prévus : la réaction avait quatre sièges ; elle en perd un, gagné par le parti radical qui conserve toutes ses positions.

Les républicains ont le droit de se réjouir de la consultation électorale de dimanche qui est toute à leur avantage.

LOUIS BONNET.

REMERCIEMENTS

M. le docteur Mendailles, élu dimanche à l'élection au conseil d'arrondissement dans le canton sud de Cahors, adresse aux électeurs la lettre suivante de remerciements :

Aux Electeurs du Canton Sud

Dans une pensée d'union, vos représentants, MM. de Monzie, député du Lot, Darquier, maire de Cahors, m'ont prié de poser ma candidature au conseil d'arrondissement.

Electeurs du canton Sud, je vous remercie d'avoir, vous aussi, répondu à leur appel et je me félicite pour notre parti de l'esprit de discipline qui vous a animés.

Pour une candidature surgie bien tardivement, le succès a été considérable. Succès auquel, je me plais à le reconnaître, mon nom seul n'aurait pas suffi. Je suis tout ce que je dois à MM. Dulac et Teyssières, qui, comprenant tous deux que le succès républicain de l'un aurait été gâté par la défaite républicaine de l'autre, ont mis en faveur de mon nom, toute leur influence au service de l'union de notre parti, avec un dévouement auquel je suis heureux de rendre un public hommage.

Citoyens, je vous remercie d'avoir affirmé sur mon nom votre approbation pour l'effort d'union accompli, pour le programme d'action républicaine, pour la République laïque, démocratique et sociale.

Docteur GEORGES MENDAILLES, Conseiller d'arrondissement du canton Sud.

Subvention

Dans la liste de répartition de subvention affectée aux dépenses des départements pour l'année 1914, le Lot est compris pour une somme de 54.000 francs.

Contributions foncières

Dans le tableau de fixation des contingents, en principal, pour l'exercice 1914 (contribution foncières, personnelle-mobilière et des portes et fenêtres), le département du Lot est compris pour :

Foncières (propriétés non bâties), 813.778 francs ; personnelle-mobilière, 190.052 francs ; portes et fenêtres, 177.363 francs.

Emploi civil

Par décision du ministre de la guerre, en date du 1^{er} août 1913, M. Marie, ex-adjutant au 7^e d'infanterie, a été nommé employé de bureau titulaire de 4^e classe au parc d'artillerie de la place de Vincennes.

Exposition de Gand

Parmi les lauréats de l'Exposition de Gand, nous relevons M. Léon Bizac, fabricant de conserves alimentaires à Souillac, à qui il a été décerné une médaille d'or.

Association civile

L'Officiel du 3 Août publie l'extrait d'une déclaration d'association faite le 19 juillet 1913 par l'Union des Sapeurs-pompiers du Lot qui a pour objet : liens de camaraderie, réunions pour perfectionnements au matériel, aux manœuvres, tenues ; favoriser les réunions et les manœuvres des pompes à incendie.

Le siège social de cette Association est à Cahors.

Commission départementale

Séance du 4 août

La Commission départementale du Lot s'est réunie lundi, 4 août, à 14 heures, à la préfecture.

Etaient présents : MM. Relhié, président, Couderc, Larnaudie et Peyrichou, secrétaire.

Absents : MM. Fontanille, Matvy, Murat. Excusés.

M. le Préfet assiste à la séance.

Calamane. — Réparation aux écoles. Ajourné.

Mauroux. — Réparation aux écoles et à la mairie. Accordé 100 francs.

Saint-Cyprien. — Réparation à l'école des filles. Accordé 50 francs.

Prendeigne. — Réparation à l'école des garçons. Ajourné.

Créglols. — Réparation à la maison d'école. Accordé 50 francs.

Assier. — Réparation à la maison d'école. Accordé 100 francs.

Thémimettes. — Réparation au mur de soutènement du jardin de l'école. Accordé 100 francs.

Lentillac. — Construction d'un mur à l'école des filles. Accordé 125 francs.

Chemins vicinaux de Cahors et de Pradines. — Elargissement. Approuvé.

Parnac. — Chemin vicinal ordinaire n° 9. Acquisition des terrains Delsol. Requête de Mme Delsol. Rejet.

Terrou. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 1. Approuvé.

Touzac. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 2. Approuvé.

Conseil de révision. — Classe de 1913. Désignation des membres du conseil général et du conseil d'arrondissement.

Emprunt départemental. — Demande d'approbation du traité. Approuvé.

Assistance obligatoire aux vieillards.

Demande d'augmentation de l'allocation accordée au sieur Cancès. — Rejet.

Demande du sieur Chabrié, de Martel. — Accordé allocation mensuelle de 8 francs.

Assistance médicale gratuite. — Admission des malades ayant le domicile de secours départemental. Donné acte.

Demande de concession d'appareils en faveur de demoiselle Méjécaze du Bastit. — Ajourné.

Commune de Cremps. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire, n° 6. Adopté.

Commune de Cremps. — Déclassement du chemin vicinal ordinaire, n° 6. Adopté.

Une centenaire

Au village de Lacarbolat, commune de Thémimettes, arrondissement de Figeac, réside une centenaire qui aura 104 ans à la fin d'août.

Cette brave femme, très alerte, vaque quotidiennement aux soins du ménage. Elle a conservé l'usage de toutes ses facultés.

La Répartition des Classes 1912-1913

Le ministre de la guerre a procédé à l'établissement de la circulaire de répartition entre les différents régiments des jeunes soldats de la classe 1912, qui sera incorporée du 1^{er} août au 10 octobre.

L'incorporation des hommes de la classe 1913 se fera sur les mêmes bases que pour la classe 1912, en tenant compte dans chaque bureau du pourcentage d'hommes déclarés bons pour le service.

La circulaire de répartition de 1913 a subi d'importantes modifications, motivées d'abord par les divers changements de garnison qui se sont produits depuis l'an dernier, et aussi en raison du très grand nombre d'engagements contractés depuis quelques mois, et qui ont obligé à réduire à quelques unités à peine le contingent des-

tiné à certains régiments dont l'effectif est très élevé.

C'est ainsi que la cavalerie qui, habituellement, reçoit 21.000 hommes, n'en recevra pour la classe 1912 qu'environ 1.500. Les jeunes conscrits de province continueront à être incorporés, pour la majeure partie, à proximité de leur domicile.

La répartition se fera en suivant l'ordre alphabétique, en commençant, ainsi que nous l'avons dit, par la lettre B, de telle sorte que, cette année, les conscrits dont le nom commence par un A seront les moins favorisés. Il ne sera fait d'exception à cette règle que pour :

- 1^o Les hommes mariés ou veufs avec enfant ;
- 2^o Les hommes ayant un frère au service ;
- 3^o Les hommes titulaires du brevet d'aptitude militaire ;
- 4^o Les soutiens de famille ;
- 5^o Les hommes en résidence à l'étranger ou aux colonies ;
- 6^o Les hommes exerçant certaines professions spéciales.

Rappelons que les hommes mariés, pour bénéficier d'une affectation de faveur, devront avoir contracté mariage le 15 août au plus tard, et fourni le 25 août au plus tôt un certificat de bonne vie et mœurs.

Les ajournés de la Classe 1912

Des ajournés de la classe 1912, se figurant qu'ils vont être convoqués d'office devant le conseil de révision, croient pouvoir être incorporés avec la classe 1913 appelée sous les drapeaux le 30 novembre. C'est une erreur.

Le conseil de révision, spécialement convoqué pour la classe 1913, n'examinera que les hommes de cette classe et non les ajournés de la classe 1912, qui, aux termes de l'article 40 du projet de loi, restent régis par l'ancienne loi de deux ans.

Toutefois, les ajournés de la classe 1912 qui, se croyant dans un meilleur état de santé, désirent être incorporés en octobre, doivent demander avant le 15 août à être autorisés à subir une nouvelle visite médicale devant le conseil de révision. Cette visite aura lieu au chef-lieu de chaque département, le lundi 26 août pour les jeunes gens en simple résidence dans le département, et le lundi 1^{er} septembre pour les jeunes gens domiciliés dans le département.

Les soldats illettrés

L'autorité militaire vient de faire connaître les résultats de l'enquête faite au moment de l'incorporation du contingent au sujet du degré d'instruction des jeunes soldats incorporés.

La statistique donne 507 illettrés dans le 17^e corps.

Etude des meilleurs procédés d'élevation pour les Arrosages et Irrigations.

Pour permettre aux personnes intéressées à l'étude des meilleurs procédés d'élevation des eaux pour les arrosages et irrigations le service commercial de la Cie d'Orléans organisera dans les mois d'août et septembre des visites aux installations primées au concours de 1912.

Les intéressés devront se faire inscrire avant le 10 août en indiquant la gare du départ et le type du moteur qu'ils désirent plus particulièrement étudier.

Ils recevront des permis de circulation gratuits permettant d'effectuer le voyage utile à leur documentation.

Adresser les demandes à M. Tuzet, inspecteur principal, adjoint des services commerciaux à Périgueux.

RÉSULTATS COMPLETS des Elections cantonales

Nous publions ci-dessous les résultats complets des élections cantonales par commune :

Conseil Général

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

CANTON DE CATUS

Inscrits	voletants	Suffr. expri.	Rey	
Boissières ...	170	109	105	103
Calamane ...	93	53	53	53
Catus ...	373	234	223	215
Crayssac ...	176	97	97	97
Françoulès ...	163	93	86	86
Gigouzac ...	124	82	82	82
Junies (les) ...	192	126	124	124
Labastide-du-Vert ...	177	89	87	83
Lherm ...	199	125	125	122
Maxou ...	222	118	116	116
Mechmont ...	81	49	48	48
Montgesty ...	257	114	112	112
Nuzéouls ...	99	74	70	70
Pontcirq ...	125	76	76	67
Saint-Denis ...	124	94	92	91
St-Médard ...	134	92	90	88
	2709	1625	1586	1557

Elu.

CANTON DE CASTELNAU

Inscrits	voletants	Suffr. expri.	De Monzie	
Castelnau ...	1079	670	613	609
Cézac ...	116	81	75	75
Flaugnac ...	282	193	189	189
L'Hospitalet ...	164	112	105	104
Pern ...	194	146	112	110
Ste-Alauzie ...	139	75	69	69
St-Paul-Labouffie ...	221	185	177	176
	2195	1462	1340	1332

Elu.

CANTON DE LAUZÈS

Inscrits	voletants	Suffr. expri.	Peyrichou	
Blars ...	128	89	83	83
Cabrèret ...	192	137	141	129
Cras ...	115	87	78	78
Lauzès ...	123	91	71	66
Lentillac ...	111	96	83	83
Nadillac ...	63	39	36	36
Orniac ...	95	75	70	70
Sabadel ...	114	84	65	65
St-Cermin ...	184	125	115	115
St-Martin-de-Vers ...	141	86	80	80
Sauliac ...	137	96	86	86
Sénaillac ...	193	141	134	134
	1596	1146	1042	1025

Elu.

CANTON DE LIMOGNE

Inscrits	voletants	Suffr. expri.	Condere	
Beauregard ...	214	139	139	121
Calvignac ...	183	137	137	98
Cénevières ...	173	133	133	126
Concois ...	201	126	119	119
Laramière ...	232	165	155	155
Limogne ...	374	258	249	241
Lugagnac ...	97	75	70	70
Promilhanes ...	175	118	94	94
Saillac ...	209	121	121	116
St-Martin-Labouval ...	188	135	119	118
Vareire ...	236	173	173	157
Vidaillac ...	123	99	87	87
	2405	1679	1596	1502

Elu.

CANTON DE LUZECH

Inscrits	voletants	Suffr. expri.	Pedariès	Faurie
Albas ...	411	269	80	188
Anglars-Juillac ...	156	109	44	62
Bélave ...	189	135	68	67
Caillac ...	177	143	35	105
Cambayrac ...	78	62	30	32
Carnac-Rouillac ...	206	109	46	63
Castelfranc ...	166	144	79	65
Douelle ...	311	244	71	173
Luzech ...	519	398	148	237
Parnac ...	165	129	110	16
St-Vincent-Rive-d'Ort ...	327	244	119	125
Sauzet ...	212	146	104	34
Villesègue ...	241	187	122	65
	3208	2319	1056	1233

Elu.

CANTON DE MONTCUQ

Inscrits	voletants	Suffr. expri.	Barrière	
Bagat ...	178	113	110	110
Belmont ...	109	76	71	71
Boulevé (le) ...	169	123	118	118
Fargues ...	138	103	104	113
Lascabanes ...	189	121	121	77
Lebreil ...	109	73	72	72
Montcuq ...	598	413	413	398
Montlauzun ...	58	43	43	39
St-Cyprien ...	161	111	109	108
St-Daunès ...	150	106	100	100
St-Laurent ...	170	131	130	130
Saint-Matré ...	76	70	68	68
St-Pantaléon ...	164	128	120	114
Sainte-Croix ...	67	50	49	49
Saux ...	90	59	55	54
Valprionde ...	144	92	91	90
	2563	1812	1774	1711

Elu.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

CANTON DE BRETENOUX

Inscrits	voletants	Suffr. expri.	Boyer	Ayroles
Belmont ...	142	117	59	55
Biars ...	170	112	56	52
Bretenoux ...	334	264	82	182
Cahus ...	313	245	77	168
Comiac ...	266	193	102	91
Cornac ...	303	224	147	77
Estal ...	141	110	72	38
Gagnac ...	422	327	216	111
Gintraç ...	95	75	56	19
Girac ...	125	97	57	40
Glanes ...	80	64	24	40
Lamativie ...	87	65	52	13
Prudhomat ...	240	199	67	132
Puybrun ...	284	218	125	89
St-Mich-Lou ...	131	110	42	68

CANTON DE PUY-L'ÉVÊQUE

	Inscrits	Votants	Suff. expr.	Blancs
Duravel	347	143	130	123
Floressas	144	78	68	68
Grèzes	151	104	104	104
Lacapelle-Gabnac	108	63	60	50
Lagardelle	80	63	62	62
Mauroux	207	108	90	87
Montebrier	264	138	128	128
Pescadoires	Pas de bureau formé			
Praysac	653	463	426	406
Puy-l'Évêque	639	338	292	279
St-Martin-le-Redon	225	69	57	57
Sérignac	173	104	87	82
Soturac	299	183	183	171
Touzac	126	72	64	64
Vire	173	98	91	91
Total	3589	2024	1842	1781

CANTON DE SAINT-GÉRY

	Inscrits	Votants	Suff. expr.	Blancs
Bergantien	96	65	64	64
Bouziès	92	60	57	57
Cours	178	128	119	119
Crérols	113	77	72	72
Éclauzels	127	89	84	84
Saint-Est-Lapopie	185	116	108	108
Saint-Géry	243	133	133	122
Tour-de-Paure	174	124	121	118
Vers	229	124	120	118
Total	1437	916	878	865

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

CANTON DE FIGEAC (EST)

	Inscrits	Votants	Suff. expr.	Blancs
Figeac	1011	391	374	374
Bagnac	605	296	296	266
Cuzac	105	69	67	67
Felzins	223	160	160	159
Lintillac	144	85	80	80
Linac	170	109	98	98
Lunan	171	124	123	123
Montredon	195	113	106	106
Prendignes	214	117	105	105
St-Félix	228	178	174	174
St-Perdoux	198	90	85	85
Viazac	181	125	122	122
Total	3445	1857	1790	1759

CANTON DE FIGEAC (OUEST)

	Inscrits	Votants	Suff. expr.	Blancs
Figeac	817	365	331	331
Bédour	288	166	159	140
Cambouillet	116	68	65	65
Camburat	151	95	93	93
Capdenac	342	176	167	167
Faycelles	330	188	159	159
Fons	244	163	145	145
Fourmagac	85	45	45	45
Lis-Mouret	284	228	220	220
Planioles	109	68	68	66
Total	2766	1562	1452	1431

CANTON DE LATRONQUIÈRE

	Inscrits	Votants	Suff. expr.	Blancs
Calviac	187	106	103	103
Gorsès	299	189	189	183
Lab-du-H.-M.	58	46	41	41
Latronquièrre	162	121	121	117
Lauresses	259	169	157	157
Montet-et-Bouzal	147	108	107	107
Sabadel	125	86	86	86
St-Cirgues	340	202	198	198
St-Hilaire-B.	177	139	138	138
St-Médard-Nicourby	74	50	50	50
Sénaillac	154	112	112	112
Sousceyrac	514	224	216	216
Terrou	335	239	239	239
Total	2881	1791	1757	1747

CANTON DE LIVERNON

	Inscrits	Votants	Suff. expr.	Blancs
Assier	311	191	153	153
Boussac	91	70	70	68
Brengues	132	59	55	55
Cambes	101	64	64	64
Corn	151	97	93	93
Durbans	131	75	73	73
Espagnac-S'-Eulalie	86	51	48	48
Espédaillac	198	145	145	145
Flaujac	71	52	49	49
Grèzes	145	87	87	83
Issepts	144	93	92	92
Livernon	256	168	162	162
Quissac	103	76	73	73
Reilhac	75	57	56	56
Reyrevignes	195	129	127	127
St-Simon	140	99	99	99
Sonac	76	48	48	45
Total	2406	1561	1494	1484

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

CANTON DE GRAMAT

	Inscrits	Votants	Suff. expr.	Blancs
Alvignac	260	152	136	136
Basit (le)	124	75	75	65
Carluccet	208	118	118	117
Couzou	126	79	74	72
Gramat	906	444	430	425
Laverne	139	92	70	70
Miers	299	168	168	162
Padirac	124	61	61	58
Rignac	163	81	75	73
Rocamadour	409	170	162	162
Thiégra	250	142	133	129
Total	3008	1682	1502	1469

CANTON DE SALVIAC

	Inscrits	Votants	Suff. expr.	Blancs
Dégagnac	522	333	315	301
Laverne	167	91	78	78
Léohard	175	115	115	100
Rampoux	67	48	47	47
Salviac	589	354	320	320
Thiégra	276	151	146	146
Total	1706	1092	1021	992

CANTON DE SOULLAC

	Inscrits	Votants	Suff. expr.	Blancs
Gignac	477	277	270	270
Laave	215	136	136	136
Lacapelle-Auzac	285	198	196	196
Lanzac	207	135	132	132
Meyronne	178	106	106	103
Pinsac	230	137	136	136
St-Sozy	266	212	204	204
Souillac	952	605	590	583
Total	2919	1806	1773	1760

CANTON DE VAYRAC

	Inscrits	Votants	Suff. expr.	Fausse
Bétaille	430	267	249	226
Carennac	264	145	134	134
Cavagnac	230	107	103	102
Condat	172	117	116	111
St-Michel-de-B.	195	115	112	112
Strenquels	212	122	121	118
Vayrac	513	235	208	208
Quatre-Routes	184	116	108	89
Total	2200	1224	1151	1101

Théâtres de Bordeaux

APOLLO-THÉÂTRE

C'est le vendredi 29 août qu'aura lieu l'ouverture de l'Apollo-Théâtre par une soirée de grand gala de Music-hall. Troupe nouvelle avec : Les Darnon-Nodard, le plus beau numéro du genre dans un sketch revue d'actualités.

ALHAMBRA CASINO D'ÉTÉ

« Tout du cru » La série des bénéfices a commencé depuis quelques jours c'est ainsi qu'après avoir fêté les excellents artistes : Mme Raynes ; M. Brouet, on donnera de grandes soirées de gala en l'honneur et au bénéfice de :

M. Mario, le 1^{er} août avec concours de comiques et intermède.
M. Devyl, le 8 août avec concours d'opéra.

On fêtera la 100^e de cette excellente Revue dans la grande salle de l'Alhambra le 12 août. A cette occasion grand intermède artistique et concours divers.

CASINO DES LILAS

A partir du samedi 2 août on pourra applaudir dans notre coquet établissement des boulevards la nouvelle pièce « O Vertu ! » et deux parties de Music-hall. Samedi 9 août bénéfice de M. Debray avec concours de patinage.
Les 14, 15, 16 août Chanoiresque ; Jacques Ferny et sa troupe.

Arrondissement de Cahors

Montcuq

Foire. — La foire du 1^{er} août a été très belle et avait attiré une foule énorme à Montcuq ; le foirail était très approvisionné. On avait amené 300 paires de bœufs vendus de 800 à 900 fr. ; veaux de lait, 52 à 55 fr. ; 50 kilos ; moutons gras, 40 à 44 fr. ; petits cochons, 50 à 55 fr.
Volaille, 1 fr. le demi-kilo, poules, 4,50 à 5 fr. ; pigeons, 1 à 1,50 ; lapins, 0,40 le demi-kilo.
Lapins sauvages, 2 à 2,50.
Les œufs, 0,90 la douzaine.
Blé, 20 à 21 fr. l'hectolitre ; maïs, 16 fr. ; seigle, 14 à 16 fr. ; avoine, 8 à 10 fr.

Arrondissement de Figeac

Marcihac

Voyage présidentiel. — Nous apprenons à l'instant que M. Poincaré, président de la République, passera à Marcihac, venant de Rocamadour, dans la soirée du 13 septembre prochain.
Nul doute qu'il ne s'arrêtera pas à Marcihac sans visiter notre belle église abbatiale du xv^e siècle, monument historique.
Elections cantonales
M. Larnaudie, qui avait été réélu en 1907 par 1036 suffrages, peut être fier du résultat de dimanche.
Il voit combien il est aimé dans son canton, dont il prend d'ailleurs les intérêts en main à chaque occasion qui se présente et cela avec un dévouement infatigable.
Nous tenons à lui adresser ici, tant en notre nom personnel qu'en celui d'un grand nombre de ses amis, nos plus vives et sincères félicitations.
L. D.

Espédaillac

Adjudication. — Le samedi, 23 août 1913, à deux heures du soir, il sera procédé à la sous-préfecture de Figeac à l'adjudication, au rabais des travaux de construction d'une maison d'école de filles à Espédaillac.

Camburat

M. GRIMAL, forgeron à Camburat, demande un apprenti. Lui écrire.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Le vol de la minoterie. — Un complément d'enquête a eu lieu samedi dernier, au palais de justice, au sujet du vol des farines dont furent victimes MM. Malvy, Nuville et Lacroix, de Souillac.
De nombreux témoins, un des inculpés et les victimes du vol furent entendus par M. Linée, juge d'instruction.
Prélèvements. — Notre commissaire de police, M. Pétau, a fait samedi des prélèvements de vin en ville et envoyé les échantillons au laboratoire aux fins d'analyse.

Taxe du pain. — Par arrêté municipal du 30 juillet, le prix du pain est fixé ainsi à partir du 1^{er} août :
1^{re} qualité, 37 c. le kil. ; 2^e 35 c. ; 3^e, dit de tourte, 25 c.

Gramat

Résultat du concours de poulinières à Gramat, 31 juillet.
Primes de conservation, juments de 4 ans

MM. Lacarrière, à Thémènes ; Simonet, à Mayrignac ; Bergognous, à Gramat, chacun 250 francs.
Juments de 5 ans
MM. Puybaret, à Gramat ; Mage, au Bourg ; Tournier, à Gramat, chacun 300 francs.

CONCOURS

MM. Lacarrière, à Thémènes, 500 francs ; Grimal, à Issendolus, 450 francs ; Montet, à Issendolus, 450 fr. ; Amadiou, à Thémènes, 400 fr. ; Viellescaze, à Flaugeac, 400 fr.

MM. Brunet, Gazeau, Brunet, à Issendolus ; Puybaret, à Gramat, Lacarrière, à Thémènes, chacun 350 fr.
MM. Mage, au Bourg ; Lacarrière, à Thémènes ; Pradié, à Thémènes ; Turenne, à Thémènes, chacun 300 fr.

MM. Claret, à Ruyres ; Lacarrière, à Thémènes ; Viellescaze, à Issendolus ; Mage, au Bourg, chacun 250 fr.
MM. Mejezaze, à Fontanes ; Delsahut, au Bastit ; Maisonhaute, à Gramat ; Combes, à Gramat, chacun 200 francs.

MM. Orliac, à Gramat ; Gauly, à Carluccet ; M^{me} de Saint-Georges, à Carluccet ; M. de Salvagnac, à Padirac, chacun 175 francs.

MM. Andral, à Alvignac ; Landes, à Albiac ; Viellescaze, à Flaugeac ; Laborie, à Reilhac ; Sepfons, à Gramat ; Bergognous, à Lavergne ; Despeyroux, à Espédaillac ; Pechnablac, à Sonac ; Ronquié, à Assier ; Course, à Espédaillac ; Tournié, à Blanat ; Simonet, à Mayrignac ; Delsahut, à Thémènes ; Pagès, à Durbans ; Méric, à Thémènes, chacun 100 francs.

Primes ajoutées par le Jury

MM. Pradié, à Thémènes ; Floirac, à Couzou ; Thamié, à Gramat ; Ayrolles, à Issendolus ; Gouzet, à Gramat ; Floirac, au Bourg ; Hermet, à Montfaucon ; Pagès, à Carluccet ; Pons, à Assier ; Gratiac, à Espédaillac, chacun 50 francs.

Juments non suitées

MM. Lacarrière, à Thémènes ; Viellescaze, à Issendolus ; Brunet, à Issendolus ; Simonet, à Mayrignac ; Bergognous, à Gramat ; Bergognous, à Gramat ; Lafeuille, à Mayrignac ; Rouquié, à Assier ; Despeyroux, à Gramat, chacun 150 francs.

Un cadavre sur la voie. — Jeudi soir, au moment où le train de 5 h. 16 allait s'engager sur le pont de Regardet, près Gramat, M. Peyronnet, charpentier, qui faisait une petite promenade, vit un individu escalader le talus de la voie et se précipiter, la tête la première, sous la locomotive.
Les autorités, prévenues immédiatement, ont fait enlever le cadavre complètement mutilé du pauvre désespéré ; une lettre de voiture, trouvée dans une poche du mort, a permis de l'identifier.
Ce malheureux se nommait Ségala, il habitait depuis peu Gramat et des chagrins intimes l'avaient rendu neurasthénique au dernier point.

Martel

Uxellodunum. — Quoique Capdenac prétende n'avoir pas cherché, tout en cherchant, le Comité des fêtes de Martel lui, a cherché et a trouvé une série de documents, dont voici le premier, qui n'a pas du tout l'air d'avoir été écrit par... les moines de Beaulieu.
Rapport du Préfet du Lot au Ministre de l'Instruction publique

Il fut décidé que cette somme serait divisée en trois parties égales applicables à chacune des trois localités : Luzech, Capdenac, Puy-d'Issolud. Trois commissions nommées par moi pour diriger les travaux se mirent immédiatement à l'œuvre.
Ces fouilles opérées à Luzech et à Capdenac démontrèrent sans résultats appréciables. Il n'en fut pas de même au Puy-d'Issolud. La commission ne tarda pas à voir ses efforts couronnés de succès.
Ces travaux mirent à découvert de nombreux fragments de charbon, des glaives celtiques restes qui indiquaient un incendie. En même temps on recueillit des pointes de flèches, des fers de baliste, des silex travaillés et des fragments de poterie.
Des tranchées furent ouvertes. Après un travail long et pénible une galerie fut découverte aux abords de la fontaine. Créusée dans un massif de tuf, elle présente la forme d'un cintre supporté par deux pieds droits : sa hauteur moyenne est de un mètre quatre vingt centimètres sur une largeur un mètre cinquante. De nombreux fragments de blindage les uns réduits en pâte liqueuse, les autres pétrifiés, ont été recueillis et conservés avec soin.
Les travaux en étaient à ce point lorsque les ressources se trouvèrent épuisées ; ils durent être suspendus. C'est alors que les résultats obtenus furent portés à la connaissance de l'Empereur qui envoya immédiatement sur les lieux M. le commandant

Stoffel et M. le capitaine d'artillerie de Relye, officier d'ordonnance, sous les ordres desquels un détachement de soldats du génie entreprit de vastes travaux d'exploration.
Ces Messieurs emportèrent en s'éloignant la conviction que le Puy-d'Issolud était réellement l'emplacement d'Uxellodunum. Cette opinion fut partagée par l'Empereur qui, dans le 2^e volume de l'Histoire de César, place l'oppidum gaulois au Puy-d'Issolud.
Je crois devoir faire parvenir en même temps à votre Excellence, comme complément, les rapports qui m'ont été adressés par les sous-commissions de Luzech et de Capdenac.
La commission des fêtes.

Vayrac

Rabdomancie. — Ces jours derniers notre municipalité a fait venir M. Pélaprat, le célèbre rabdomancien et lui a fait chercher une source assez abondante pour alimenter la ville. Il en a trouvé trois à Pech-de-Mont, qui prétend-t-il, peuvent donner 77 hectolitres à l'heure.
Des sondages seront faits incessamment.
M. Pélaprat est, comme l'on sait, le premier lauréat du Congrès de psychologie expérimentale, tenue à Paris en Mars dernier.

Uxellodunum. — Profitant de sa présence à Vayrac, la Commission d'Uxellodunum a prié M. Pélaprat de faire des recherches au Puy-d'Issolud. Le célèbre rabdomancien a retracé, sur toute sa longueur, la fameuse galerie souterraine construite par les Romains. Il en a même déterminé la largeur et la hauteur. Il prétend qu'à l'origine de cette galerie il y a trois grandes fosses où ont été enterrés 2000 cadavres environ. Sur le plateau il a trouvé l'emplacement du mur d

ETUDE
DE
M^e LESCALE
NOTAIRE A CAHORS

**VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
DE MEUBLES**

Dépendant des successions de Monsieur Vincent NAYRAC, en son vivant commis des postes, adjudant en retraite et de dame Blanche BIZE, son épouse décédée, quand vivaient demeurant à Cahors, fixée au samedi neuf août courant à deux heures du soir, jours et heures suivants et utiles s'il y a lieu, dans une maison sise à Cahors, rue des Mirepoises n° 5.
On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'à la requête

de M. Adolphe RUELLE, principal clerc de notaire, demeurant à Cahors, agissant comme administrateur provisoire des successions des dits époux NAYRAC-BIZE, en vertu d'une ordonnance, rendue par M. le Président du tribunal civil de Cahors le dix juin dernier enregistré, il sera procédé le **Samedi neuf août courant** au lieu, jours et heures ci-dessus fixés par le ministère de M. LESCALE, notaire à ces fins commises à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur des meubles et objets mobiliers dépendant des successions précitées, et consistant en lits, chaises, armoire à glace, fauteuils et autres.

La vente se fera au comptant sous peine de revente sur folle enchère.

Pour extrait certifié conforme. Cahors le quatre août 1913.

Signé : LESCALE, notaire.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 4 août 1913

ESPÈCES	ENTRÉES		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES	au Marché et à l'Abattoir		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.925			0,85	0,80	0,70
Vaches.....	956	350	59	0,80	0,76	0,68
Taureaux.....	235			0,78	0,74	0,66
Veaux.....	1.791	2.252	14	0,96	0,92	0,88
Moutons.....	14.646	7.841	1.610	1,00	0,97	0,93
Porcs.....	4.333	2.329		0,70	0,68	0,66

OBSERVATIONS. — Vente plus facile sur les bœufs, difficile sur les veaux et moutons, calme sur les porcs.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances
A LA

**GRANDE PHARMACIE
DE LA CROIX-ROUGE**

LA plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION
Directeur : **Paul GARNAL, O. S.**, Pharmacien de 1^{re} Classe
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris
Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHODE GARNAL
remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON
DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : **3 fr. 50.** — Le litre : **6 fr.**
La Phosphode Garnal **ATTESTATION D'UN MÉDECIN**
et le Corps Médical **DE LA FACULTÉ DE PARIS**

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et de l'Iode à l'état naissant.
« La PHOSPHODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

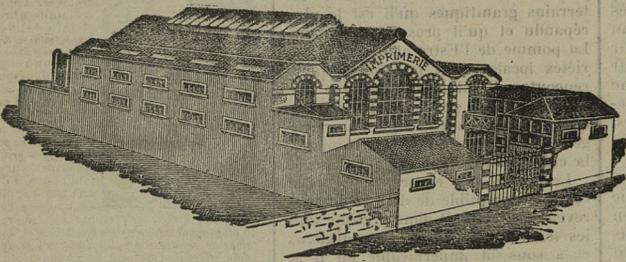
CAHORS (Lot)

ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres



USINE DE CAHORS

LIVRAISON RAPIDE. — PRIX MODÉRÉS

SERVICE D'ÉTÉ 1913

De Paris à Toulouse par Cahors							De Toulouse à Paris par Cahors							De Cahors à Libos						
739	3	1123	121	23	35	1125	42	16	1140-1128	1132 (*)	4	122	700	1136						
OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS						
PARIS (Orsay) dép.	8 20		19 »	20 27	22 51		TOULOUSE... d.	13 »	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16	CAHORS. — dép.	6 3	7 28	12 40	18 52
PARIS (Aust.) dép.	8 30		19 10	20 37	23 4		MONTAUBAN. d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47	Mercuès.....	6 17	7 50	12 54	19 7
LIMOGES (arrivé)	14 2		0 47	2 28	8 34		Caussade.....		17 59	17 16	20 42	21 57		7 56	11 25	Donelle (Arrêt).....	6 21		12 58	19 11
LIMOGES (départ)	3 16	14 12		0 53	2 36	9 10	Lalbenque.....			17 54	21 25			8 38	12 »	Luzech.....	6 28	8 8	13 5	19 19
BRIVE.....	6 18	15 41		2 20	4 5	12 5	Cieurac.....			18 2	21 34			8 47	12 8	Castelfranc.....	6 34	8 19	13 11	19 27
Gignac-Cressensac.	6 45	15 48	15 58	2 35	4 14	13 12	Sept-Ponts.....			18 13	21 46			8 59	12 19	Prayssac (Arrêt).....	6 46	8 46	13 22	19 43
SOULLAC (arr.)	7 40		16 33		13 47	20 3	CAHORS... (arr.)	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27	Puy-l'Evêque.....	6 58	9 11	13 34	19 58
SOULLAC (départ)	7 45		16 38		13 47	20 3	CAHORS... (départ)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	12 27	Duravel.....	7 5	9 25	13 41	20 6
CAZOULES.....	7 53		17 2		14 18	20 52	Espère.....			19 17	6 4			9 42	15 32	Soturac-Touzac.....	7 13	9 37	13 49	20 14
Lamothe-Fénelon.	8 9		17 8		14 34	21 9	St-Denis-Catus.....			19 31	6 20			9 54	15 44	Fumel.....	7 23	10 4	13 58	20 27
Nozac.....	8 19		17 23		14 44	21 20	Thédirac-Peyril.....			19 45	6 36			10 7	16 10	LIBOS.....	7 29	10 11	14 4	20 33
GOURDON.....	8 31		17 40		14 56	21 33	Dégagnac.....			19 54	6 45			10 16	16 19	PARIS (Orsay).....	22 55		4 46	8 43
Saint-Clair.....	8 40		17 49		15 5	21 43	Saint-Clair.....			20 3	6 54			10 25	16 28					
Dégagnac.....	8 51		18 »		15 16	21 55	GOURDON.....			19 24	7 11	23 22		10 38	16 42					
Thédirac-Peyrilles.	9 2		18 11		15 27	22 7	CAZOULES.....			20 35	7 30			10 46	16 50					
Saint-Denis-Catus.	9 13		18 23		15 38	22 19	Lamothe-Fénelon.			20 49	7 44			10 55	16 59					
Espère.....	9 22		18 33		15 47	22 30	CAZOULES.....			20 49	7 44			11 8	17 12					
CAHORS (arrivé).....	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	SOULLAC... (a.)	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43		11 15	17 19					
CAHORS (départ).....	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	SOULLAC... (d.)	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46		11 18	17 33					
Sept-Ponts.....	9 51		19 8		16 18	7 7	Gignac-Cressensac.			21 32	8 36			11 43	17 58					
Cieurac.....	10 5		19 22		16 34	7 29	BRIVE..... (a.)	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26					
Lalbenque.....	10 12		19 29		16 42	7 38	BRIVE..... (d.)	16 28	20 31		9 25	0 28	3 5	12 56	18 41					
Caussade.....	10 45	18 »	20 2		6 35	17 17	PARIS... (A.) arr.	23 45	4 36		19 5	8 47	10 32	22 46						
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	PARIS... (O.) arr.	23 54	4 46		19 14	8 56	10 41	22 55						
TOULOUSE... arr.	12 31	19 16	21 57	6 »	7 50	20 7	Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs de 2 ^e et 3 ^e classes que dans des conditions déterminées; consulter les indicateurs.													
															(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.					

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac				Le Buisson à St-Denis-près-Martel								
PARIS (Orsay) départ.	19 50		22 51	8 20	10 »	Le Buisson, dép.	6 38	10 58	15 32	19 42		
St-Denis-près-Martel.	4 40	9 20	13 52	16 28	20 5	Sarlat.....	6 50	7 33	11 58	16 40	20 54	
Vayrac.....	4 48	9 29	14 3		20 14	Cazouès.....	7 31		12 38	17 20	21 37	
Bétaille (arrêt).....	4 52	9 33	14 7		20 18	Souillac.....	7 56	10 10	12 50	18 2	21 45	
Puybrun.....	5 »	9 41	14 16		20 26	Le Pigeon.....	8 10	10 48	13 4	18 17		
Bretenoux-Biars.....	5 9	9 52	14 29	16 52	20 39	Baladou. Arrêt.	8 14		13 8	18 21		
Port-de-Gagnac.....	5 16	9 59	14 36		20 46	Martel.....	8 21	11 23	13 16	18 29		
Laval-de-Cère.....	5 24	10 7	14 44		20 56	St-Denis-p.-M. ar.	8 31	11 40	13 26	18 40		
Lamativie.....	5 45	10 30	15 6		21 20	St-Denis-près-Martel au Buisson						
Siran (arrêt).....	6 1	10 46	15 22		21 36	St-Denis-p.-M. d.		6 54		12 14	20 1	
La Roquebrun.....	6 17	11 1	15 38	17 46	21 51	Martel.....		7 8		12 28	20 17	
AURILLAC. arrivée.	6 56	11 14	16 16	18 23	22 33	Baladou. Arrêt.		7 14		12 34	20 23	
Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris												
AURILLAC... départ.	4 32		9 11	14 51	20 13	Le Pigeon.....		7 19		12 39	20 28	
La Roquebrun.....	5 12		9 54	15 37	20 50	Souillac.....		5 52	8 »	13 10	20 58	
Siran (arrêt).....	5 25		10 7	15 50		Cazouès.....		6 »	8 10	13 21	21 7	
Lamativie.....	5 44		10 28	16 11	21 21	Sarlat.....		6 40	9 17	4 55	14 22	21 51
Laval-de-Cère.....	6 2		10 46	16 29		Le Buisson. ar.		10 9	5 51	15 21		
Port-de-Gagnac.....	6 10		10 54	16 37		De Sarlat à Gourdon						
Bretenoux-Biars.....	6 19	7 52	11 6	16 51	22 »	SARLAT.....	9 12	13 29	20 43			
Puybrun.....	6 27	8 2	11 15	16 59		Carsac.....	9 23	13 44	20 54			
Bétaille (arrêt).....	6 33		11 21	17 5		Grolejac.....	9 31	13 56	21 7			
Vayrac.....	6 39	8 14	11 29	17 12		St-Cirac-Madelon.	9 36	14 3	21 7			
St-Denis-près-Martel.	6 46	8 22	11 36	17 19	22 23	Payrignac (arr.)	9 43		21 13			
PARIS (Orsay) arrivée.			22 55	4 46	8 43	GOURDON.....	9 52	14 19	21 21			
De Gourdon à Sarlat												
SARLAT.....												

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris				
TOULOUSE. dép.	5 26	9 50	12 55	17 42
CAPDENAC. { a. } d.	10 1	13 5	16 »	20 58
FIGEAC.....	10 25	13 30	16 31	21 18
Le Pournel.....	10 41		16 51	21 52
Assier.....	10 52	13 59	17 »	22 2
Gramat.....	11 13	14 21	17 20	22 26
Rocamadour.....	11 24	14 32	17 31	22 37
Montvalent.....	11 38		17 45	22 52
St-Denis-p.-M. (arr.)	11 48	14 53	17 55	23 1
Martel (dép.)	11 55	14 58	17 59	23 7
Quatre-Routes.....	12 4	15 7		23 17
Turenne.....	12 13	15 16	18 13	23 26
BRIVE..... ar.	12 33	15 38	18 33	23 47
PARIS (Orsay) ar.	22 55	23 54	4 46	8 43

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse				
PARIS (Orsay) d.		8 20	10 »	20 27
Brive..... dép.	7 55	19 7	18 42	4 22
Turenne.....	8 21	19 32	19 6	
Quatre-Routes.....	8 32	19 43	19 14	
St-Denis-p.-M. (arr.)	8 40	19 51	19 21	4 53
Martel (dép.)	8 45		19 25	4 55
Montvalent.....	8 59		19 37	
Rocamadour.....	9 19		19 53	5 17
Gramat.....				